

LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

BILAN DE L'ANNÉE 2019 DE L'ÉPARGNE : LIBERTÉ, SÉCURITÉ ET LIQUIDITÉ

PAR PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance 14/16, Boulevard Malesherbes 75008 PARIS Tél.: 01 76 60 85 39 • 01 76 60 86 05 contact@cercledelÉpargne.fr www.cercledelÉpargne.com



En partenariat avec AG2R LA MONDIALE et l'association d'assurés AMPHITÉA



LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

BILAN DE L'ANNÉE 2019 DE L'ÉPARGNE : LIBERTÉ, SÉCURITÉ ET LIQUIDITÉ

PAR PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

SOMMAIRE

DÉPÔTS À VUE, TOUJOURS PLUS	04
L'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE, UNE SPÉCIFICITÉ FRANÇAISE QUI SE PORTE BIEN	05
Le Livret A bat record sur record	06
Le Livret de Développement Durable et Solidaire, le petit frère du Livret A	07
Le livret d'Épargne Populaire en quête d'une nouvelle popularité	80
Le Compte d'Épargne Logement, en morne plaine	- 11
Le Plan d'Épargne Logement (pel), un nouveau record pour l'encours	13
LES LIVRETS ORDINAIRES FISCALISÉS, UN ÉTONNANT REGAIN DE FORME	14
L'ASSURANCE VIE SIGNE SA MEILLEURE ANNÉE DEPUIS 2010	16

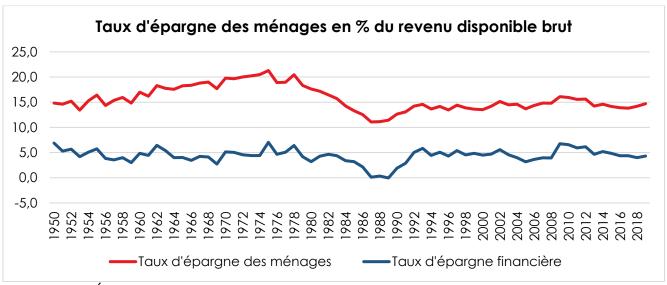
BILAN DE L'ANNÉE 2019 DE L'ÉPARGNE : LIBERTÉ, SÉCURITÉ ET LIQUIDITÉ

PAR PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

L'année 2019 a été celle de la confirmation des taux négatifs avec un record, en septembre, à -0,4 % pour l'OAT à 10 ans. L'idée d'une sortie rapide de la nasse des taux bas est devenue une illusion. Les premiers mois de 2020 n'ont fait qu'accentuer cette tendance. L'année a été également marquée par les annonces des autorités publiques et de certains assureurs concernant la nécessité de freiner la collecte en fonds euros des contrats d'assurance vie. 2019 est aussi l'année de l'adoption de la loi PACTE qui comporte des mesures en faveur de l'épargne salariale et qui a permis le lancement du nouveau Plan d'Épargne Retraite à compter du 1er octobre.

Face au contexte de taux bas, les épargnants n'ont pas déserté. Ils ont bien au contraire accru leur effort d'épargne tant par précaution que par effet d'encaisse. En 2019, le taux d'épargne des ménages a atteint 14,7 % du revenu disponible brut contre 14,2 % en 2018. Le taux d'épargne financière est passé sur cette période de 4 à 4,3 %. L'épargne rapportant moins, il faut épargner plus pour atteindre l'objectif assigné en matière de patrimoine ou de revenus financiers. Le montant des logements augmentant, la constitution des apports personnels s'accroît tout comme le montant du capital à rembourser, principale composante du taux d'épargne avant l'épargne financière. Cette dernière a progressé de 0,3 point en 2019 quand la première a augmenté de 0,2 point. L'endettement croissant des ménages en particulier pour acquérir un bien immobilier a pour conséquence une progression des remboursements. Par ailleurs, les ménages ont affecté une part non négligeable de leurs gains de pouvoir d'achat dans l'épargne financière. Par unité de consommation, le pouvoir d'achat a progressé de 1,4 % en 2019. La consommation a augmenté moins vite, de 1,2 % permettant ainsi une hausse du taux d'épargne.



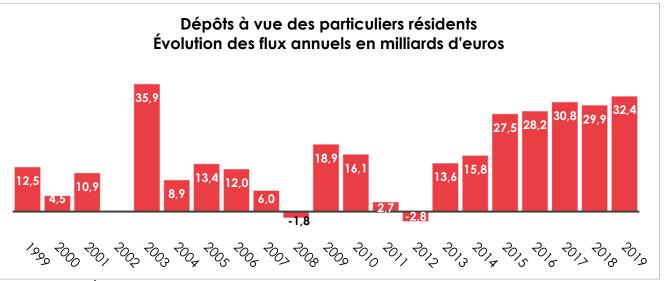


Cercle de l'Épargne – données INSEE

Les ménages ont, en 2019, privilégié la liquidité que ce soit à travers le numéraire (pièces et billets) ou les dépôts à vue. Cette soif de liquidité a également favorisé les livrets réglementés et les livrets bancaires. La recherche de la sécurité accompagne ce désir et a été la clef de la bonne collecte des fonds euros. Les placements actions ont été délaissés au cours des trois premiers trimestres. À la fin de l'année, un petit regain de forme a été constaté en phase avec la hausse des cours. Avec un taux d'inflation de 1,1 % en 2019, le rendement réel de nombreux placements a été négatif.

DÉPÔTS À VUE, TOUJOURS PLUS

Les dépôts à vue des ménages ont connu encore une forte progression en 2019, plus de 32 milliards d'euros portant leur encours à 406 milliards d'euros, ce qui constitue un nouveau record historique. Le flux de 2019 est le plus important de ces 16 dernières années. L'encours des dépôts à vue a plus que doublé depuis la crise de 2008 (de 193 à 406 milliards d'euros).

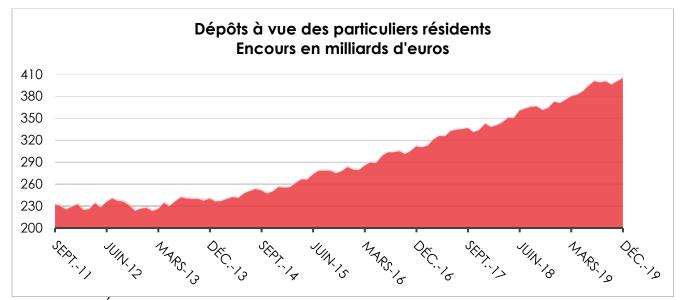


Cercle de l'Épargne – Données Banque de France



L'aversion aux risques et la baisse des taux expliquent cette augmentation sans précédent. Selon l'étude du Cercle de l'Épargne – Amphitéa de 2019, «Les Français l'épargne et la retraite», 30 % des Français estiment qu'aucun placement n'est intéressant. Cette appréciation ne peut que favoriser le non choix que représentent les dépôts à vue. La détention d'une

plus forte quantité de liquidités peut également s'expliquer par une progression de la précarité. Le développement de formes atypiques d'emploi (intérim, CDD, temps partiel et micro-entrepreneur) oblige les personnes intéressées à conserver des poches de liquidité et d'épargne de précaution plus importante.



Cercle de l'Épargne – Données Banque de France

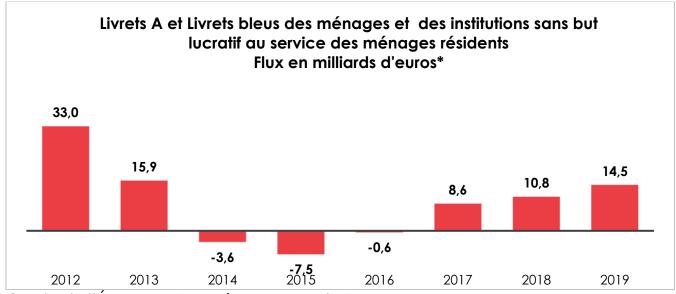
L'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE, UNE SPÉCIFICITÉ FRANÇAISE QUI SE PORTE BIEN

réglementée L'éparane est spécificité française dont le succès, du certaines moins pour de ses composantes, ne se dément pas et cela malaré la baisse des rendements. derniers restent nettement supérieurs aux taux du marché pour des produits comparables. Depuis de nombreuses années, la Banaue Centrale Européenne rappelle l'ordre la France afin que les taux réalementés soient moins déconnectés des lois du marché. Les taux d'épargne réglementée sont des pics au milieu d'une morne plaine. Ils ne respectent pas le principe de la hiérarchie des taux. En contradiction avec la politique monétaire de la banque centrale, ils sont, en outre, de plus en plus coûteux à financer pour les banques ou la Caisse des dépôts. Au rendement offert, il faut en outre aiouter les frais de aestion, autour de 0,3 point. Ainsi, en 2019, le coût réel du Livret A dépassait 1 point quand les titres monétaires étaient soumis à des taux négatifs de 0,3 à 0,4 point et quand l'État français empruntait en négatif à 10 ans. Par ailleurs, le taux élevé du Livret A et du LDDS se répercute sur le taux des emprunts pratiqués pour les bailleurs sociaux ou pour les PME ainsi que pour les collectivités locales.



LE LIVRET A BAT RECORD SUR RECORD

Le Livret A (avec le Livret Bleu, copie conforme du Livret A distribuée par le Crédit Mutuel) a connu une belle année 2019 avec une collecte nette de 14,5 milliards d'euros en intégrant les intérêts capitalisés. Il s'agit du meilleur résultat enregistré par le produit d'épargne le plus populaire depuis 2013, année qui avait été marquée par le relèvement du plafond, au 1er janvier de 19 125 à 22 950 euros. Avec une inflation de 1,1 %, le rendement réel du Livret A comme du LDDS a été négatif de 0,35 % en 2019.



Cercle de l'Épargne – Données Banque de France

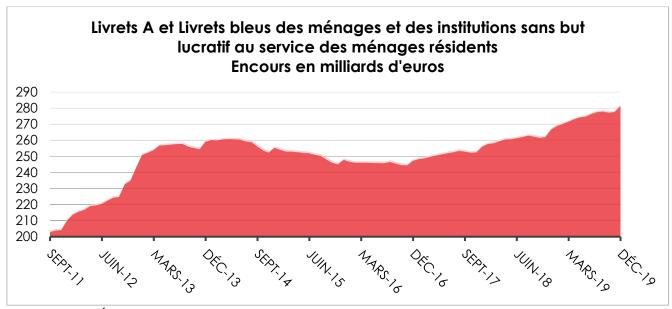
Le Livret A a entamé son troisième centenaire en beauté avec un encours qui dépasse 282 milliards d'euros à la fin du mois de décembre (source Banque de France).

Le Livret A a connu un passage à vide de 2014 à 2016 avec une décollecte cumulée de 11,7 milliards d'euros. Cette décollecte a été occasionnée tant par la baisse du taux de rendement qui est passé durant cette période de 1 à 0,75 % que par un contre-effet de la forte augmentation de la collecte provoquée par les deux

relèvements du plafond. Entre 2012 et 2013, la collecte nette avait atteint près de 50 milliards d'euros. Depuis 2017, la collecte est en hausse d'une année sur l'autre. Les ménages français ont tendance à placer les gains de pouvoir d'achat sur les produits d'épargne réglementés et notamment sur le Livret A qui a profité des mesures prises après la crise des « gilets jaunes ». Ces mesures ont amélioré le pouvoir d'achat de 11,7 milliards d'euros.

^{* :} Flux annuel avec intérêts capitalisés

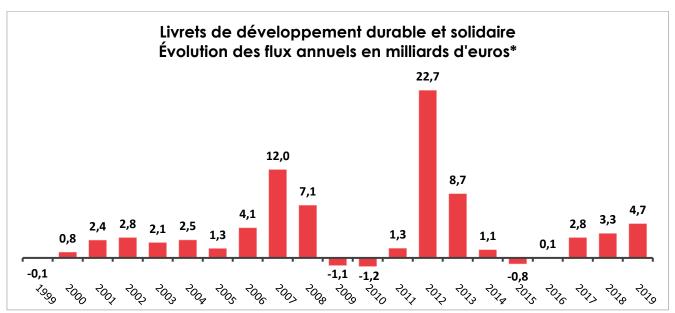




Cercle de l'Épargne – Données Banque de France

LE LIVRET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE, LE PETIT FRÈRE DU LIVRET A

Le Livret de Développement Durable Solidaire et a les mêmes caractéristiques que le Livret A. Son taux de rémunération est identique et bénéficie également de l'exonération prélèvements. de Distribué dès sa création par tous les réseaux bancaires, le LDDS est en lien plus marqué avec ces établissements avec le Livret A. Sa gestion par les ménages est effectuée au fil de l'eau. Il est bien souvent perçu comme la partie rémunérée du compte courant. Les passages de l'un à l'autre sont fréquents. En 2019, la collecte a été de 4,7 milliards d'euros, ce qui constitue le meilleur résultat de ces six dernières années. Il fallait remonter à 2013 pour connaître des flux plus importants. À l'époque, le LDDS avait profité du doublement de son plafond (de 6 000 à 12 000 euros).



Cercle de l'Épargne – Données Banque de France

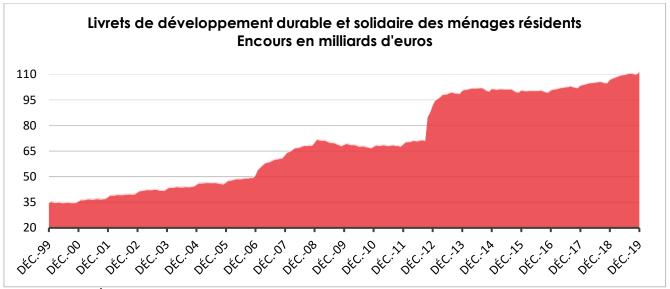
^{* :} Flux annuel avec intérêts capitalisés



Le LDDS a enregistré un nouveau record en décembre 2019 pour son encours avec un montant de 111,9 milliards d'euros contre 69,2 milliards d'euros au mois de décembre 2009, soit une hausse de 62 %. Le LDDS a connu une très forte hausse au moment du doublement de son plafond en 2012 (12000 euros). L'encours est passé entre janvier 2012

et décembre 2013 de 70 à 100 milliards d'euros.

Si la progression du LDDS accompagne celle du Livret A, elle peut s'en démarquer en courte période. Ainsi, au mois de décembre 2019, le LDDS a enregistré une collecte positive quand celle du Livret A était fortement négative.



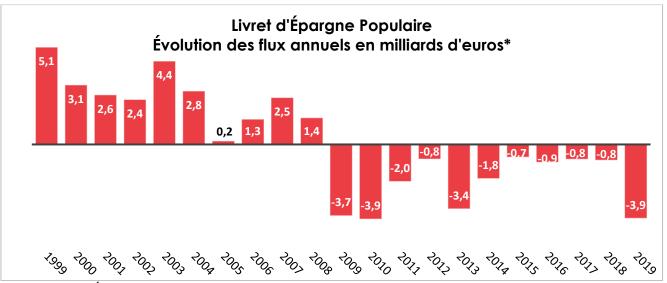
Cercle de l'Épargne – Données Banque de France

LE LIVRET D'ÉPARGNE POPULAIRE EN QUÊTE D'UNE NOUVELLE POPULARITÉ

Le Livret d'Épargne Populaire (LEP) a enchaîné sa 11° année consécutive de décollecte. En 2019, elle s'est élevée à 3,9 milliards d'euros, soit le montant le plus élevé constaté depuis la création du LEP (à égalité avec celle de 2010). Le LEP s'adresse aux Français à faibles revenus dont les capacités d'épargne sont par nature faibles. Par

ailleurs, la condition de vérification annuelle d'éligibilité au LEP dissuasive, d'où la volonté des pouvoirs publics d'instituer un svstème automatisé. Enfin, les banques mettent peu en avant ce produit qui offre un rendement majoré de 0,5 point par rapport au Livret A et qui est assez coûteux dans le contexte de taux actuel. En 2019, le rendement du LEP était de 1,25 %, soit après prise en compte de l'inflation de 0,15 %.





Cercle de l'Épargne – Données Banque de France

Les potentiels souscripteurs d'un LEP présenter sont censés un d'imposition (ou un justificatif d'impôt) de l'année précédente (ou de l'année en cours). Leurs revenus doivent être inférieurs à un plafond qui correspond au seuil d'exonération de la taxe d'habitation multiplié par un coefficient de 180 %. Chaque année, le titulaire du LEP doit fournir son avis d'imposition afin de prouver qu'il toujours conditions remplit les d'éligibilité au produit. En cas de dépassement du plafond, la clôture du livret doit intervenir au plus tard le 31 mars de l'année suivante. En cas de non fourniture de iustificatif.

établissements bancaires doivent solder d'office les livrets le 31 mars de l'année suivante. Toutefois, le compte peut être maintenu ouvert si le titulaire établit, par son avis d'imposition de l'année en cours (au lieu de celui de l'année précédente), qu'il remplit à légales nouveau les conditions d'ouverture d'un LEP. Ce système permet alors la tolérance d'un an et 3 mois sans remplir les conditions du plafond de revenus.

Pour 2020, le titulaire devra avoir un revenu fiscal au titre de l'année 2018 (figurant sur l'avis d'imposition de 2019) inférieur aux limites suivantes :

Plafond de revenus selon la situation familiale – Métropole

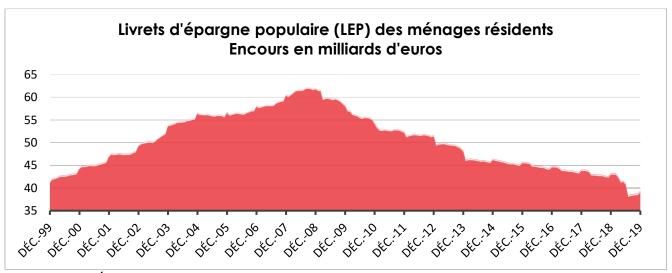
Quotient familial	Plafond de revenus
1 part	19 977 €
1,5 part	25 311 €
2 parts	30 645 €
2,5 parts	35 979 €
3 parts	41 313 €
3,5 parts	46 647 €
4 parts	51 981 €
Demi-part supplémentaire	5 334 €

Source : Ministère des Comptes publics

^{*:} Flux annuel avec intérêts capitalisés



Le plafond du Livret d'Épargne Populaire est de 7 700 euros. Un seul LEP peut être ouvert par personne. Les intérêts sont exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux. Le LEP a atteint son encours record au mois d'octobre 2008 avec 62,067 milliards d'euros. Depuis, cet encours est en constante baisse. Il est passé, en dessous de 40 milliards d'euros en 2019 (39,384 milliards d'euros en décembre 2019).



Cercle de l'Épargne – Données Banque de France

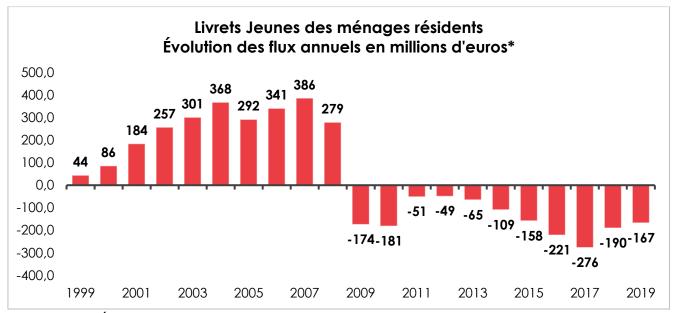
Le Livret Jeune, pas de rebond en vue

Le Livret Jeune est réservé aux personnes âgées de 12 à 25 ans. Le plafond du Livret est de 1 600 euros (hors intérêts capitalisés). Le taux d'intérêt annuel est librement fixé par les banques, mais est au moins égal à celui du Livret A qui est de 0,50 % (taux en vigueur du 1er février 2020). Les banques majorent en règle générale de 0,25 à 0,5 point le taux du Livret A. À compter du 25e anniversaire, le Livret Jeune est clos. En cas de non retrait, l'épargne est versée sur un compte d'attente.

Le Livret Jeune est peu mis en avant par les banques depuis une dizaine d'années en raison de son coût. Il sert de moins en moins de produit d'appel pour la bancarisation des jeunes. Cette dernière s'effectue soit par l'ouverture d'un compte courant, de plus en plus en ayant recours à Internet, soit par le Livret A. Le faible plafond constitue également un frein à l'essor de ce placement.

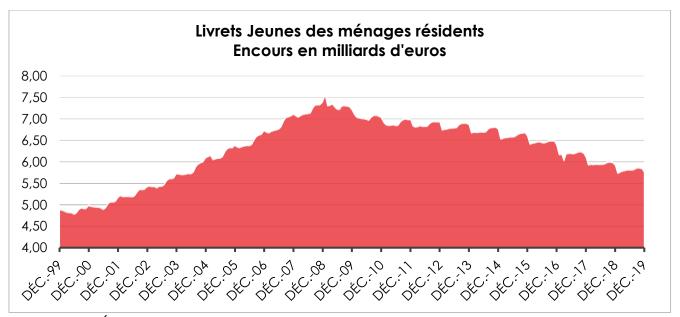
Le Livret Jeune a connu en 2019 sa 11e année consécutive de décollecte. Elle s'est élevée à 167 millions d'euros. Son rendement réel était très légèrement négatif en 2019, -0,15 % en moyenne.





Cercle de l'Épargne – données : Banque de France

L'encours du Livret Jeune est en baisse depuis la fin de l'année 2008. En dix ans, son encours est passé de 7,56 à 5,67 milliards d'euros, soit une baisse de près de 25 % (23,7 %).



Cercle de l'Épargne – données : Banque de France

LE COMPTE D'ÉPARGNE LOGEMENT, EN MORNE PLAINE

La collecte du Compte d'Épargne logement (CEL) a été positive de 317 millions d'euros en 2019 qui fait suite à une décollecte de 52 millions en 2018. Le CEL fait l'objet d'une

désaffection depuis de nombreuses années en raison de sa faible rémunération et de sa fiscalisation intervenue le 1^{er} janvier 2018 (pour les CEL ouverts à partir de cette date).

^{*:} Flux annuel avec intérêts capitalisés

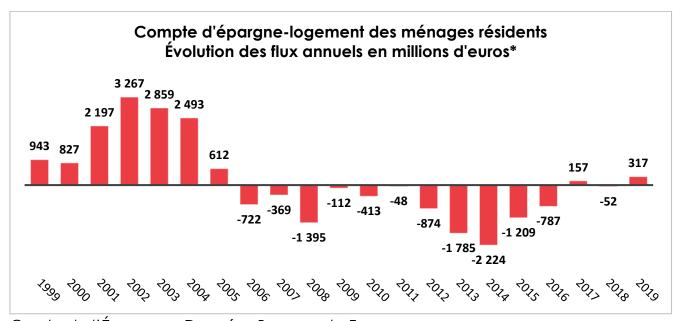


Le taux de rémunération, hors prime d'État, est de 0,25 % (taux en vigueur au 1er février 2020). Pour les comptes ouverts avant le 1er ianvier 2018, seuls prélèvements sociaux appliqués (17,2%). Pour les comptes ouverts depuis cette date, les gains prélèvement assuiettis au forfaitaire unique (30 %) ou à l'impôt sur le revenu (en y ajoutant les prélèvements sociaux). Pour comptes non fiscalisés, le rendement après prélèvements sociaux était de 0,21 %. Après inflation, le rendement réel a été de -0,9 %. Pour les comptes soumis au Prélèvement Forfaitaire Unique, le rendement net avant l'inflation s'élevait à 0,17%. Après inflation, le rendement réel était de -0.95 %.

Les CEL ouverts avant le 1^{er} janvier 2018 bénéficient d'une prime d'État plafonnée à 1 144 euros dans le cadre du prêt attaché. Pour les comptes ouverts depuis le 1^{er} janvier 2018, cette prime est supprimée. Le plafond du CEL est fixé à 15 300 euros.

Le titulaire d'un CEL peut obtenir un prêt pour :

- construire ou acheter une résidence principale, neuve ou ancienne,
- acquérir un terrain à construire si le prêt finance simultanément les dépenses de construction,
- financer des travaux d'économie d'énergie ou d'amélioration.

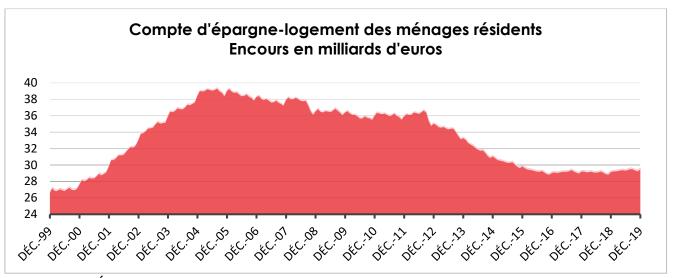


Cercle de l'Épargne – Données Banque de France *: Flux annuel avec intérêts capitalisés

Depuis le milieu de l'année 2014, l'encours du Compte d'épargne logement est très stable, autour des 30 milliards d'euros. Il est loin de son record de janvier 2006 à 39,39 milliards

d'euros. Il a perdu, en 13 ans, un quart de son encours. La baisse de son rendement et sa fiscalisation ont réduit fortement son attrait. Au 1^{er} février 2020, est passé de 0,5 à 0,25 %.





Cercle de l'Épargne – Données Banque de France

LE PLAN D'ÉPARGNE LOGEMENT (PEL), UN NOUVEAU RECORD POUR L'ENCOURS

Après la baisse de son rendement à 1% et sa fiscalisation intervenue le 1^{er} janvier 2018, la collecte a été divisée par deux par rapport à 2017. En 2019, elle s'est élevée à 6 milliards d'euros contre 6,3 milliards d'euros en 2018 et 11,1 milliards d'euros en 2017. Les modifications apportées en 2018 ne concernent que les nouveaux plans

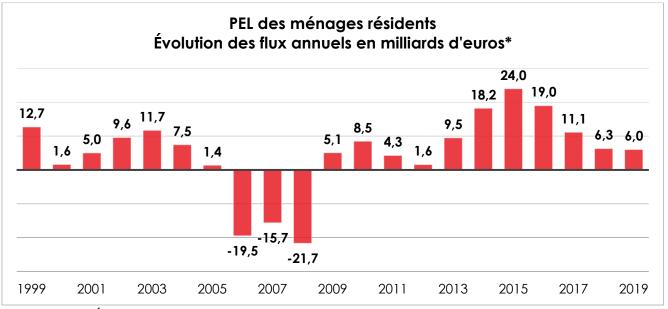
souscrits à compter du 1^{er} janvier 2018. Il convient également de noter que pour ces plans la prime d'État a été également supprimée. Pour les plans ouverts depuis le 1^{er} janvier 2018, le rendement net était, en 2019, de 0,7 % (en cas d'option au Prélèvement Forfaitaire Unique). Le rendement réel net d'inflation a été de -0,4 %. Les plans souscrits avant le 1^{er} janvier 2016 peuvent offrir des rendements variant de 2,5 à plus de 4,5 %.

Historique du taux du PEL depuis 1969 (taux hors prime d'État)

Date d'ouverture du PEL	Taux brut hors prime d'État
PEL ouvert du 24 décembre 1969 à mars 1972	4,00 %
PEL ouvert entre avril 1972 et juin 1974	3,50 %
PEL ouvert entre juillet 1974 et décembre 1974	4,00 %
PEL ouvert entre janvier 1975 et avril 1977	4,50 %
PEL ouvert entre mai 1977 et décembre 1980	4,00 %
PEL ouvert entre janvier 1981 et mai 1983	5,30 %
PEL ouvert entre juin 1983 et juillet 1984	6,30 %
PEL ouvert entre août 1984 et juin 1985	5,30 %
PEL ouvert entre juillet 1985 et avril 1986	4,75 %
PEL ouvert entre mai 1986 et janvier 1994	4,62 %
PEL ouvert entre février 1994 et décembre 1996	3,84 %
PEL ouvert entre janvier 1997 et mai 1998	3,10 %
PEL ouvert entre juin 1998 et juin 1999	2,90 %
PEL ouvert entre juillet 1999 et mai 2000	2,61 %
PEL ouvert entre juin 2000 et juillet 2003	3,27 %
PEL ouvert entre le 1er août 2003 et le 31 janvier 2015	2,50 %
PEL ouvert entre le 1er février 2015 et le 31 janvier 2016	2,00 %
PEL ouvert entre le 1er février 2016 et le 1er juillet 2016	1,50 %
PEL ouvert depuis le 1er août 2016	1,00 %

Source : Banque de France

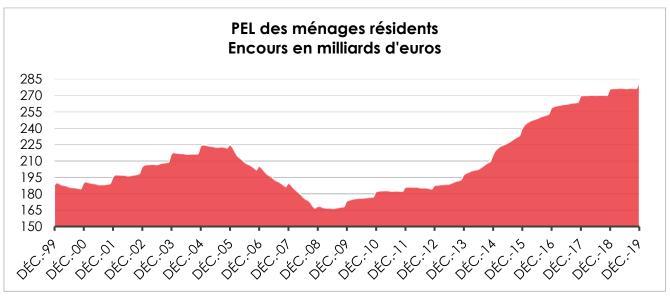




Cercle de l'Épargne – Données Banque de France

L'encours des plans d'Épargne Logement, malgré le changement de régime intervenu le 1er janvier 2018 a battu, en 2019, un nouveau record avec 282,5 milliards d'euros. En dix ans, l'encours a progressé de 100 milliards d'euros, soit une progression de 55 %. De nombreux épargnants avaient ouvert un plan avant le changement de la législation profitant alors d'un

taux attractif et d'une fiscalité allégée. À la différence du Livret A, le taux de rendement et la fiscalité sont figés pour la durée du plan. Avec le changement de législation et la baisse de son rendement, l'encours devrait progresser plus lentement dans les prochaines années voire décliner légèrement.



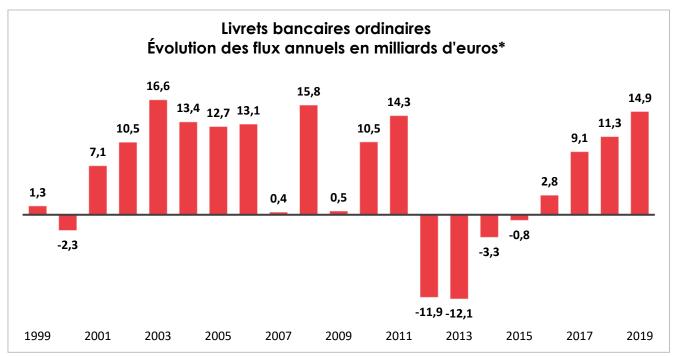
Source: Banque de France

LES LIVRETS ORDINAIRES FISCALISÉS, UN ÉTONNANT REGAIN DE FORME La collecte nette des livrets bancaires fiscalisés s'est élevée, en 2019, à près de 15 milliards d'euros, ce qui constitue leur meilleur résultat depuis 2008. Ce



regain de forme a commencé en 2017. Il s'explique non seulement par la soif de sécurité liquidité et ménages mais aussi par le changement de fiscalité intervenu le 1er janvier 2018 avec l'introduction du Prélèvement Forfaitaire Unique. entre 2013 et 2017, les livrets ordinaires étaient assujettis au barème progressif de l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux, les épargnants peuvent désormais opter pour le Prélèvement Forfaitaire Unique (30 %). Le retour d'une collecte nette positive

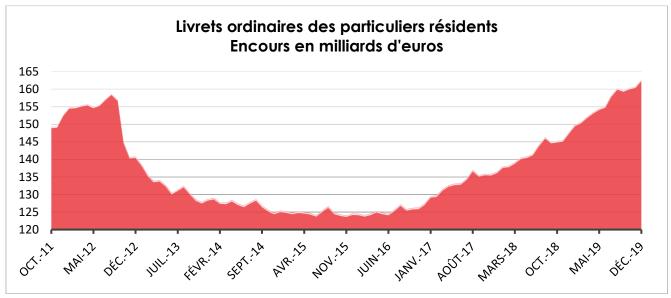
s'est effectué en pleine période de baisse des taux de rendement. À la fin de l'année 2019, le taux moyen des livrets bancaires était de 0,16 % un record historiaue. Les faibles taux n'ont pas dissuadé les épargnants de choisir ce type de placement. Non plafonnés, bancaires servent livrets placements transitoires en vue d'une réallocation ultérieure (immobilier, épargne longue par exemple). En prenant en compte l'inflation, le taux réel est négatif avant impôt de 1 %.



Source: Banque de France

L'encours des livrets ordinaires a battu en 2019 son précédent record qui datait de 2012 (162 milliards d'euros fin décembre 2019 contre 159 milliards d'euros fin août 2012). Les livrets bancaires avaient connu un point bas à 124 milliards d'euros au mois de novembre 2015 au plein milieu de la période d'assujettissement des intérêts au barème de l'impôt sur le revenu.





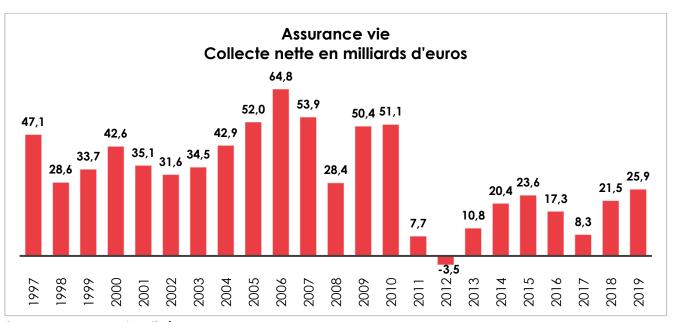
Source: Banque de France

L'ASSURANCE VIE SIGNE SA MEILLEURE ANNÉE DEPUIS 2010

La collecte nette a atteint 25,9 milliards d'euros, le meilleur résultat enregistré depuis 2010 (51 milliards d'euros). En 2018, elle s'était élevée à 21,5 milliards d'euros. Avec ce résultat, l'assurance vie témoigne de sa résilience. En permettant un arbitrage entre sécurité, liquidité et rendement, ce produit répond aux exigences des épargnants. La hausse de la collecte est à relier à

celle du taux d'épargne des ménages qui ont choisi de ne pas consommer l'ensemble de leurs gains de pouvoir d'achat.

Le rendement moyen des fonds euros de l'assurance vie a été de 1,4% (chiffre provisoire) en 2019. Le rendement réel a été de 0,3%. Net de prélèvements, le rendement a varié de 0,9 à 1,05%. Le rendement réel, net d'inflation et après prélèvements, a été de négatif de -0,1%.

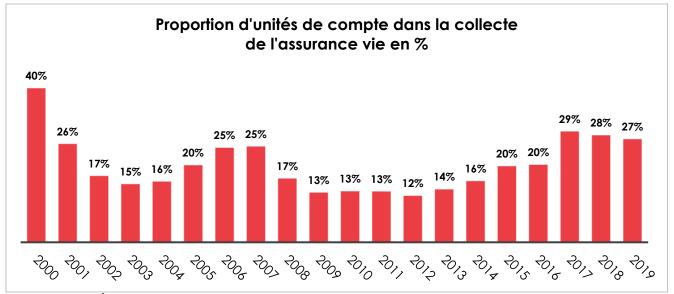


Source: FFA actualisée



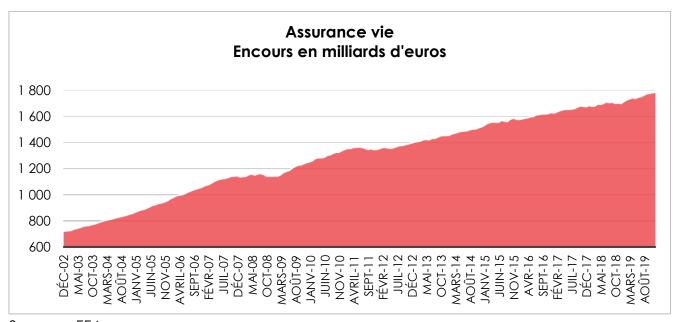
La proportion d'unités de compte a atteint 27 %, ce qui est en léger retrait par rapport aux deux années précédentes. Ce résultat est lié à un mauvais début d'année en relation avec la baisse du cours des actions à

la fin de l'année 2018. Le rendement des unités de compte a été positif en 2019 après une forte baisse en 2018.



Cercle de l'Épargne – source FFA

L'encours de l'assurance vie a atteint, en 2019, un nouveau sommet avec 1 788 milliards d'euros. En décembre 2002. l'encours de l'assurance vie était de 720 milliards d'euros. En 18 ans, il a progressé de 150 %, soit une progression de plus de 8 % par an.



Source: FFA



Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : www.cercledelepargne.fr

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargnent/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend Robert Baconnier, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, Jacques Barthélémy, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, Philippe Brossard, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, Marie-Claire Carrère-Gée, présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), Jean-Marie Colombani, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, Jean-Paul Fitoussi, professeur des universités à l'IEP de Paris, Jean-Pierre Gaillard, journaliste et chroniqueur boursier, Philippe Georges, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), Christian Gollier, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Inseec Paris, François Héran, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, Jérôme Jaffré, directeur du CECOP, Florence Legros, directrice générale de l'ICN Business School; Jean-Marie Spaeth, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et Jean-Pierre Thomas, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez 0613907548 <u>slegouez@cercledelepargne.fr</u>





